

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de GILLEY (25271)



## NOTE PRÉALABLE A LA CONCERTATION

PLU initial approuvé le 22/10/2015  
Suivi des modifications en date des 14/09/2017, 21/10/2021 et 20/01/2022  
Modification de droit commun n°2 prescrite par délibération du : 02/11/2023  
DATE ET VISA

### DOSSIER DE CONCERTATION MODIFICATIF



**Cabinet d'urbanisme DORGAT**

3 Avenue de la Découverte  
21 000 DIJON  
03.80.73.05.90  
dorgat@dorgat.fr  
[www.dorgat.fr](http://www.dorgat.fr)



**Cabinet d'environnement PRELUDE**

30 Rue de Roches  
25360 NANCRAY  
03.81.60.05.48  
contact@prelude-be.fr  
[www.prelude-be.fr](http://www.prelude-be.fr)

La municipalité rappelle que par délibération du 2 novembre 2023, le Conseil Municipal a prescrit la modification de droit commun n°2 du PLU de GILLEY en vue d'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU « Creux Renard ». Cette modification, cohérente avec les objectifs de développement alloués au titre du SCOT en cours d'élaboration, est engagée dans le but de permettre l'aménagement échelonné de la zone via la création d'un quartier d'habitat. Les plans graphiques du PLU, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation, sont modifiés en conséquence pour encadrer le développement et imposer des mesures d'intégration environnementales, paysagères et architecturales.

Le dossier de modification, ainsi que l'évaluation environnementale et le résumé non technique, sont disponibles et consultables en mairie pendant les jours et heures habituelles d'ouverture soit les lundi – mardi – jeudi – vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le mercredi de 08h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

**Le dossier de concertation sera consultable du 1er mars 2024 au 26 avril 2024.**

**Comme précisé au lancement de la concertation, la nouvelle version du dossier s'appuie sur un principe de réduction de la zone AU (à seulement 1.7 hectares) et ce suite aux retours des différentes personnes publiques associées et à la prise en compte des enjeux de modération de la consommation des terres agricoles.**

**Un avis de concertation complémentaire a été publié pour informer les habitants des évolutions retenues et les inviter à venir consulter la nouvelle version du dossier. Cet avis annonçait également la modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie suite à des problèmes administratifs. Afin de pallier à cette modification d'horaire, parti a été pris de pousser la concertation jusqu'au**

Une version informatique du dossier est également consultable sur le site internet de la commune, rubrique Mairie / Urbanisme (<https://gilley.fr/fr/rb/1272624/urbanisme-336>), ainsi que sur l'espace concertation du cabinet DORGAT : <https://www.dorgat.fr/commune-de-gilley-modification-de-droit-commun-ndeg2>

Nous vous invitons à consulter le dossier et à formuler vos remarques éventuelles sur le registre de concertation papier tenu à votre disposition en mairie, ou par courrier mail (à l'adresse [mairie@gilley.fr](mailto:mairie@gilley.fr)) ou postal (1 place du général de Gaulle - 25650 Gilley), avec la mention obligatoire suivante : concertation sur la procédure de modification n°2 du PLU.

M. le Maire pourra répondre à vos remarques et questions éventuelles dans le cadre de deux permanences qui se tiendront en mairie le :

- Vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 27 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 18 avril de 9h00 à 12h00

À compter du 27 avril 2024, la concertation sera close et le maire en dressera le bilan avant de le présenter devant le conseil municipal qui en délibèrera. Par la suite, le dossier éventuellement modifié pour prendre en compte les remarques émises, sera soumis à enquête publique. Vous en serez tenus informés en temps utiles.